

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1164

16 mai 2013

SOMMAIRE

Academos Group S.C.A.	55849	Phisoli Holding S.A. SPF	55832
Anthemis Group S.A.	55834	POP 10 S.à r.l.	55832
Auxilia-Consult S.à r.l.	55869	POP 11 S.à r.l.	55832
Catalyst Romania S.C.A. SICAR	55870	PPF Goethe GP S.à r.l.	55831
Cockatoo S.A.	55833	PPF Goethe LP S.à r.l.	55831
Dandelion Investment S.à r.l.	55871	Premium Select Lux S.A.	55832
Edmund Propco S.à r.l.	55841	Qualityfoil S.à r.l.	55832
European Small Caps Finance	55849	Raystown Lux S.A.	55827
Francaja Phinance S.A.	55865	R&B Trading Company s.à.r.l.	55831
Luxembourg Capital Holding S.A.	55872	Ribeiro Constructions S.A.	55831
Luxfen, s.à r.l.	55833	Samt International S.A.	55830
Luxity S.A.	55827	Sisto Armaturen S.A.	55830
MD Events Support & Logistics S.à r.l. ...	55833	SL Investments S.à r.l.	55831
Mobile Challenger Intermediate Group S.A.	55826	SL Luxembourg S.à r.l.	55830
Morea Media International S.A.	55833	Société d'Investissement Porte de l'Etoile	55830
Natumed Vertriebs GmbH	55872	Stesa S.A.	55829
OCM Luxembourg OPPTS VI Blocker S.à r.l.	55828	Stratum Industrie S.A.	55833
OCM Luxembourg OPPTS VII Blocker S.à r.l.	55828	Surface Holding S.A.	55829
OCM Luxembourg OPPTS VIIb Mars Bloc- ker S.à r.l.	55826	Telexta S.A.	55829
OCM Luxembourg OPPTS VIII Blocker S.à r.l.	55826	TENZING-Partners	55829
Patagonia Finance S.A.	55827	THL Technology Holdings Sarl	55830
		Tomate-Basilic	55829
		Verso S.A.	55828
		Vitanime International S.à r.l.	55828

OCM Luxembourg OPPS VIII Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.300.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 28 mars 2013

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- de nommer M. Franck LAVAL, né le 9 janvier 1975 à Brive (France) ayant sa résidence professionnelle au 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY comme Gérant de la société avec effet au 08 février 2013.

- D'accepter la démission de M. Pedro URQUIDI avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg OPPS VIII Blocker Sarl

Figen EREN

Gérant

Référence de publication: 2013043913/16.

(130053757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

OCM Luxembourg OPPS VIIb Mars Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.514.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 28 mars 2013

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- de nommer M. Franck LAVAL, né le 9 janvier 1975 à Brive (France) ayant sa résidence professionnelle au 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY comme Gérant de la société avec effet au 08 février 2013.

- D'accepter la démission de M. Pedro URQUIDI avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg OPPS VIIb Mars Blocker Sarl

Figen EREN

Gérant

Référence de publication: 2013043912/16.

(130053756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Mobile Challenger Intermediate Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.933.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 28 mars 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Emanuela Brero, avec adresse professionnelle au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

- Manuel Mouget, avec adresse professionnelle au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

- Daniel Pindur, avec adresse professionnelle au 24, WestendDuo, Bockenheimer Landstrasse, 60323 Frankfurt-am-Main, Allemagne

- Lorne Somerville, avec adresse professionnelle au 111, Strand, WC2R 0AG Londres, Royaume-Uni

- Stefan Oostvogels, avec adresse professionnelle au 1, Rue Spierzelt, L-8063 Bertrange

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de Ernst & Young, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

Référence de publication: 2013043850/22.

(130053158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Luxity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 137.719.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 24 février 2013

Décision prise par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 FEVRIER 2013:

- Monsieur Jacques NIEDERCORN, Administrateur de société, demeurant à L-1840 Luxembourg, 2, boulevard Joseph II est reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014,
- Mme Blandine LUNG-VILMAIN, sans état particulier, demeurant à L-1840 Luxembourg, 2, boulevard Joseph II, est reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014,
- Mme Nicole VUILLEMIN, employée privée, demeurant à L-2533 Luxembourg, 42, rue de la Semois est reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.
- Mr Gustave ELOY né le 29 Mars 1953 à Pironchamps en Belgique, en qualité de commissaire aux compte, demeurant professionnellement à L-2610 Luxembourg, 76, Route de Thionville, en remplacement de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043841/20.

(130053484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Raystown Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.351.

—
Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 mars 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Révocation de READ S.à.r.l., avec siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1511 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.
2. Nomination de Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 avril 2013.

Référence de publication: 2013043974/17.

(130053153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Patagonia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.186.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 2 avril 2013

En date du 2 avril 2013, l'Assemblée Générale a décidé d'accepter la démission de PricewaterhouseCoopers en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et de nommer la société cooperative PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B65477, en tant que réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2013043938/17.

(130053101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

OCM Luxembourg OPPS VI Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.132.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 28 mars 2013

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- de nommer M. Franck LAVAL, né le 9 janvier 1975 à Brive (France) ayant sa résidence professionnelle au 27 Knights-bridge, London SW1X 7LY comme Gérant de la société avec effet au 08 février 2013.

- D'accepter la démission de M. Pedro URQUIDI avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg OPPS VI Blocker Sarl

Figen EREN

Gérant

Référence de publication: 2013043910/16.

(130053755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

OCM Luxembourg OPPS VII Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.567.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 28 mars 2013

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- de nommer M. Franck LAVAL, né le 9 janvier 1975 à Brive (France) ayant sa résidence professionnelle au 27 Knights-bridge, London SW1X 7LY comme Gérant de la société avec effet au 08 février 2013.

- D'accepter la démission de M. Pedro URQUIDI avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg OPPS VII Blocker Sarl

Figen EREN

Gérant

Référence de publication: 2013043911/16.

(130053754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Vitanime International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 10, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 109.945.

—
Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 avril 2013.

Pour VITANIME INTERNATIONAL SARL

Fiduciaire Roger Linster Sarl

Référence de publication: 2013044725/12.

(130054289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Verso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.620.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013044716/10.

(130054364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

TENZING-Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 128.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013044699/10.

(130054480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Telexta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 118.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TELEXTA S.A.

Signature

Référence de publication: 2013044698/12.

(130054389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Surface Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 36.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013044688/10.

(130054525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Stesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8053 Bertrange, 87, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 85.069.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013044687/10.

(130054105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Tomate-Basilic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 36, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 135.691.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 avril 2013.

Pour TOMATE-BASILIC SARL

Fiduciaire Roger Linster Sarl

Référence de publication: 2013044702/12.

(130054290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

SL Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 158.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013044675/10.

(130054456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Société d'Investissement Porte de l'Etoile, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 34.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mars 2013.

Référence de publication: 2013044678/10.

(130053953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

THL Technology Holdings Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 161.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013044701/10.

(130054515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Sisto Armaturen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 20.425.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 05.04.2013.

SISTO Armaturen S.A.

Zone Industrielle

L-6468 Echternach

Signature

Référence de publication: 2013044673/14.

(130054326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Samt International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 70.488.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013044658/10.

(130054106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

SL Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 158.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013044674/10.

(130054457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Ribeiro Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8715 Everlange, 2A, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 155.924.

Le Bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013044646/10.

(130054197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

R&B Trading Company s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 1F.
R.C.S. Luxembourg B 101.317.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013044637/10.

(130054299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

PPF Goethe LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 147.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 avril 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013044627/12.

(130054372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

PPF Goethe GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 147.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 avril 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013044625/12.

(130054355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

POP 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 168.137.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bonfond
Manager

Référence de publication: 2013044616/11.

(130054075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Phisoli Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 31.540.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013044611/12.

(130054433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

POP 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 168.133.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bonfond
Manager

Référence de publication: 2013044617/11.

(130054136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Premium Select Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 72.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013044629/10.

(130054316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Qualityfoil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.573.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013044635/10.

(130054108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Morea Media International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 56.076.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013044568/10.

(130054464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

MD Events Support & Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9944 Beiler, 13, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 152.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013044552/10.

(130054478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Luxfen, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 65, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 82.694.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, den 05.04.2013.

Référence de publication: 2013044535/10.

(130054061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Stratum Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 97.162.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés que le siège social de Stratum Industrie S.A. a été transféré avec effet au 25 février 2013 à l'adresse suivante:

L-2210 Luxembourg, 38 boulevard Napoléon 1^{er}

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Pour Stratum Industrie S.A.

Référence de publication: 2013044047/13.

(130053852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Cockatoo S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 155.079.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cockatoo S.A.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013044314/11.

(130054209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Anthemis Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.982.

In the year two thousand and thirteen on the eighteenth of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the joint stock company (société anonyme) incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Anthemis Group S.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155982, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 14, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2488, of November 17, 2010, and whose articles of incorporation have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated August 16, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2349, of September 20, 2012.

The meeting is chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, employee, with professional address at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, employee, with professional address at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That convening notices were sent to the shareholders by registered letter on the 31th January 2013. That the shareholders present or represented by virtue of nineteen (19) proxies given under private seal in January 2013, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, one million three hundred eighteen thousand two hundred ninety-four (1.318.294) class A preferred shares and three hundred seventeen thousand five hundred (317.500) class F ordinary shares in circulation representing eighty-three point fourteen percent (83,14%) of the share capital of the Company, presently set at one hundred ninety-six thousand seven hundred fifty-five Euro and eighty Euro cents (EUR 196.755,80) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of thirty thousand three hundred seventeen Euro and twenty Euro cents (EUR 30.317,20) in order to raise it from its present amount of one hundred ninety-six thousand seven hundred fifty-five Euro and eighty Euro cents (EUR 196.755,80) to an amount of two hundred twenty-seven thousand seventy-three Euro (EUR 227.073,00), by creation and issuance of:

- two hundred twenty-five thousand six hundred seventy-two (225.672) new class A preferred shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each and vested with the same rights and obligations as the existing class A preferred shares (the Class A Preferred Shares), together with a share premium in the amount of one million nine hundred six thousand seven hundred fifty-eight Euro and eighty-three Euro cents (EUR 1.906.758,83) which shall remain attached to the new Class A Preferred Shares to be issued;

- seventy-five thousand (75.000) class F ordinary shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each and vested with the same rights and obligations as the existing class F ordinary shares (the Class F Ordinary Shares); and

- two thousand five hundred (2.500) class C ordinary shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each (the Class C Ordinary Shares).

2. Consent to the subscription of the Class A Preferred Shares in the amount of twenty-two thousand five hundred sixty-seven Euro and twenty Euro cents (EUR 22.567,20), together with a share premium in the amount of one million nine hundred six thousand seven hundred fifty-eight Euro and eighty-three Euro cents (EUR 1.906.758,83), by payment in kind consisting in the conversion of convertibles loan notes at a conversion price of eight Euro and fifty-four Euro cents (EUR 8,54) with their accrued yield effective as of November 30, 2012, for an aggregate amount of one million nine hundred twenty-nine thousand three hundred twenty-six Euro and three Euro cents (EUR 1.929.326,03), as follows:

Noteholder	Class A Preferred Shares to be subscribed	Share premium
Sean Park	42.502	EUR 359.097,75
Udayan Goyal	15.160	EUR 128.086,74
Ioanna Korantzopoulou	15.160	EUR 128.086,74

Hornbuckle Mitchell Trustees Limited and Nadeem Raof Shaikh as trustees of the Private Pension – N R Shaikh	9.078	EUR 76.705,90
Amy Nauiokas	24.029	EUR 203.021,76
Sam Johnson	8.856	EUR 74.829,47
Samantha Ghiotti	8.880	EUR 75.032,55
SPV26 Limited	6.066	EUR 51.250,93
Assaad Hanna	5.953	EUR 50.296,48
Patricia Weber	3.027	EUR 25.576,75
Alexia Giannopoulou	3.027	EUR 25.576,75
Vasiliki Epifantseva	3.026	EUR 25.568,63
Iason Nikolakis	1.268	EUR 10.720,87
Ravi Bhatt	1.087	EUR 9.184,23
Naoshir Vachha	784	EUR 6.630,70
Oliver Krantz	6.020	EUR 50.869,23
Roman Schmidt	12.132	EUR 102.501,87
Jason Park	6.058	EUR 51.185,98
Fayez Elhamoui	18.157	EUR 153.411,70
Farhad Timuri	664	EUR 5.611,38
Secure Nominees limited Account SVCLT	24.148	EUR 204.029,04
Ares Limited	6.024	EUR 50.901,71
Girish Oza	2.227	EUR 18.815,57
Christopher Sier	2.339	EUR 19.766,10
TOTAL	225.672	EUR 1.906.758,83

3. Subscription by Mr. Nadeem Shaikh, having his address at 2 Oaklands Avenue, Esher, Surrey, KT10 8HX, United Kingdom, for the Class C Ordinary Shares and the Class F Ordinary Shares for an aggregate amount of seven thousand seven hundred fifty Euro (EUR 7.750,00), by payment in cash in the same amount.

4. Amendment of article 6.1 of the Company's articles of association to read as follows:

"Subscribed share capital

6.1. The subscribed share capital of the Company is set at two hundred twenty-seven thousand seventy-three Euro (EUR 227.073,00) represented by:

6.1.1 two thousand five hundred (2.500) Class C Ordinary Shares;

6.1.2 three hundred ninety-five thousand (395.000) Class F Ordinary Shares; and

6.1.3 one million eight hundred seventy-three thousand two hundred thirty (1.873.230) Class A Preferred Shares."

5. Amendment of article 6.12.1 of the Company's articles of association to read as follows:

" **6.12.1.** shall be in writing, and give details of the number and subscription price of the Relevant Securities and also set out the date (being not less than eight (8) Business Days after the date the Offer was made) on which the Offer shall expire."

IV. The meeting, after deliberation, takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of thirty thousand three hundred seventeen Euro and twenty Euro cents (EUR 30.317,20) in order to raise it from its present amount of one hundred ninety-six thousand seven hundred fifty-five Euro and eighty Euro cents (EUR 196.755,80) to an amount of two hundred twenty-seven thousand seventy-three Euro (EUR 227.073,00), by creation and issuance of:

- the Class A Preferred Shares, together with a share premium in the amount of one million nine hundred six thousand seven hundred fifty-eight Euro and eighty-three Euro cents (EUR 1.906.758,83) which shall remain attached to the new Class A Preferred Shares to be issued;

- the Class F Ordinary Shares; and

- the Class C Ordinary Shares.

Intervention - Subscription - Payment

The existing shareholders declare to waive their preferential right of subscription to the profit of the persons listed in the table below.

Thereupon intervened the persons listed in the table below, represented by virtue of thirteen (13) proxies given under private seal in January 2013, who declare to subscribe for the Class A Preferred Shares in the amount of twenty-two thousand five hundred sixty-seven Euro and twenty Euro cents (EUR 22.567,20), together with a share premium in the

amount of one million nine hundred six thousand seven hundred fifty-eight Euro and eighty-three Euro cents (EUR 1.906.758,83), by payment in kind consisting in the conversion of convertibles loan notes at a conversion price of eight Euro and fifty-four Euro cents (EUR 8,54) with their accrued yield effective as of November 30, 2012, for an aggregate amount of one million nine hundred twenty-nine thousand three hundred twenty-six Euro and three Euro cents (EUR 1.929.326,03), as follows:

Noteholder	Class A Preferred Shares to be subscribed	Share premium
Sean Park	42.502	EUR 359.097,75
Udayan Goyal	15.160	EUR 128.086,74
Ioanna Korantzopoulou	15.160	EUR 128.086,74
Hornbuckle Mitchell Trustees Limited and Nadeem Raoof Shaikh as trustees of the Private Pension – N R Shaikh	9.078	EUR 76.705,90
Amy Nauiokas	24.029	EUR 203.021,76
Sam Johnson	8.856	EUR 74.829,47
Samantha Ghiotti	8.880	EUR 75.032,55
SPV26 Limited	6.066	EUR 51.250,93
Assaad Hanna	5.953	EUR 50.296,48
Patricia Weber	3.027	EUR 25.576,75
Alexia Giannopoulou	3.027	EUR 25.576,75
Vasiliki Epifantseva	3.026	EUR 25.568,63
Iason Nikolakis	1.268	EUR 10.720,87
Ravi Bhatt	1.087	EUR 9.184,23
Naoshir Vachha	784	EUR 6.630,70
Oliver Krantz	6.020	EUR 50.869,23
Roman Schmidt	12.132	EUR 102.501,87
Jason Park	6.058	EUR 51.185,98
Fayez Elhamoui	18.157	EUR 153.411,70
Farhad Timuri	664	EUR 5.611,38
Secure Nominees limited Account SVCLT	24.148	EUR 204.029,04
Ares Limited	6.024	EUR 50.901,71
Girish Oza	2.227	EUR 18.815,57
Christopher Sier	2.339	EUR 19.766,10
TOTAL	225.672	EUR 1.906.758,83

Report from the independent auditor

The total value of the assets contributed in kind, which was subject to an independent auditor's report, in accordance with article 26-1 and 32-1 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), is declared by Audit Conseil Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142685, to be of one million nine hundred twenty-nine thousand three hundred twenty-six Euro and three Euro cents (EUR 1.929.326,03), which valuation has been accepted by the Company.

The conclusion of the independent auditor's report is worded as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Loan Notes to be contributed does not correspond at least to the value of the share capital issued, plus share premium".

The above mentioned report, being initialized *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Subscription - payment

Thereupon intervened Mr. Nadeem Shaikh, prenamed, who declares to subscribe for the Class C Ordinary Shares and the Class F Ordinary Shares for an aggregate amount of seven thousand seven hundred fifty Euro (EUR 7.750,00), by payment in cash in the same amount.

The amount of seven thousand seven hundred fifty Euro (EUR 7.750,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Third resolution

Pursuant to the above resolutions, the meeting resolves to amend article 6.1 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

"Subscribed share capital

6.1. The subscribed share capital of the Company is set at two hundred twenty-seven thousand seventy-three Euro (EUR 227.073,00) represented by:

6.1.1 two thousand five hundred (2.500) Class C Ordinary Shares;

6.1.2 three hundred ninety-five thousand (395.000) Class F Ordinary Shares; and

6.1.3 one million eight hundred seventy-three thousand two hundred thirty (1.873.230) Class A Preferred Shares."

Fourth resolution

The meeting resolves to amend article 6.12.1 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **6.12.1.** shall be in writing, and give details of the number and subscription price of the Relevant Securities and also set out the date (being not less than eight (8) Business Days after the date the Offer was made) on which the Offer shall expire."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in article 26 of the Law and expressly attests that they have been complied with.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Anthemis Group S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 155982, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 14 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2488 du 17 novembre 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 16 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2349 du 20 septembre 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mrs Claudia ROUCKERT, employée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mrs Claudia ROUCKERT, employée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que des convocations ont été envoyées aux actionnaires par lettre recommandée le 31 janvier 2013. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de dix-neuf (19) procurations données sous seing privé en janvier 2013, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le

scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence qu'un million trois cent dix-huit mille deux cent quatre-vingt-quatorze (1.318.294) actions préférentielles de catégorie A et trois cent dix-sept mille cinq cents (317.500) actions ordinaires de catégorie F, représentant quatre-vingt-trois virgule quatorze pourcent (83,14%) du capital social actuellement fixé à cent quatre-vingt-seize mille sept cent cinquante-cinq Euro et quatre-vingt centimes d'Euro (EUR 196.755,80) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation de capital de la Société à concurrence de trente mille trois cent dix-sept Euro et vingt centimes d'Euro (EUR 30.317,20) afin de le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-seize mille sept cent cinquante-cinq Euro et quatre-vingt centimes d'Euro (EUR 196.755,80) à un montant de deux cent vingt-sept mille soixante-treize Euro (EUR 227.073,00), par la création et l'émission de:

- deux cent vingt-cinq mille six cent soixante-douze (225.672) actions préférentielles de classe A d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune et investies des mêmes droits et obligations que les actions préférentielles de classe A existantes (les Actions Préférentielles de Classe A), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total d'un million neuf cent six mille sept cent cinquante-huit Euro et quatre-vingt-trois centimes d'Euro (EUR 1.906.758,83) qui est attaché aux nouvelles Actions Préférentielles de Classe A émises;

- soixante-quinze mille (75.000) actions ordinaires de classe F d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune et investies des mêmes droits et obligations que les actions ordinaires de classe F existantes (les Actions Ordinaires de Classe F); et

- deux mille cinq cents (2.500) actions ordinaires de classe C d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune (les Actions Ordinaires de Classe C).

2. Consentement à la souscription des Actions Préférentielles de Classe A d'un montant de vingt-deux mille cinq cent soixante-sept Euro et vingt centimes d'Euro (EUR 22.567,20), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total d'un million neuf cent six mille sept cent cinquante-huit Euro et quatre-vingt-trois centimes d'Euro (EUR 1.906.758,83), par paiement en nature consistant en la conversion d'emprunts obligataires convertibles à un prix de conversion de huit Euro et cinquante-quatre centimes d'Euro (EUR 8,54) avec les intérêts courus au 30 novembre 2012, pour un montant total d'un million neuf cent vingt-neuf mille trois cent vingt-six Euro et trois centimes d'Euro (EUR 1.929.326,03), comme suit:

Détenteur d'emprunts obligataires convertibles	Actions Préférentielles de Classe A devant être souscrites	Prime d'émission
Sean Park	42.502	EUR 359.097,75
Udayan Goyal	15.160	EUR 128.086,74
Ioanna Korantzopoulou	15.160	EUR 128.086,74
Hornbuckle Mitchell Trustees Limited and Nadeem Raof Shaikh as trustees of the Private Pension – N R Shaikh	9.078	EUR 76.705,90
Amy Nauiokas	24.029	EUR 203.021,76
Sam Johnson	8.856	EUR 74.829,47
Samantha Ghiotti	8.880	EUR 75.032,55
SPV26 Limited	6.066	EUR 51.250,93
Assaad Hanna	5.953	EUR 50.296,48
Patricia Weber	3.027	EUR 25.576,75
Alexia Giannopoulou	3.027	EUR 25.576,75
Vasiliki Epifantseva	3.026	EUR 25.568,63
Iason Nikolakis	1.268	EUR 10.720,87
Ravi Bhatt	1.087	EUR 9.184,23
Naoshir Vachha	784	EUR 6.630,70
Oliver Krantz	6.020	EUR 50.869,23
Roman Schmidt	12.132	EUR 102.501,87
Jason Park	6.058	EUR 51.185,98
Fayez Elhamoui	18.157	EUR 153.411,70
Farhad Timuri	664	EUR 5.611,38
Secure Nominees limited Account SVCLT	24.148	EUR 204.029,04

Ares Limited	6.024	EUR 50.901,71
Girish Oza	2.227	EUR 18.815,57
Christopher Sier	2.339	EUR 19.766,10
TOTAL	225.672	EUR 1.906.758,83

3. Souscription par M. Nadeem Shaikh, résidant au 2 Oaklands Avenue, Esher, Surrey, KT10 8HX, Royaume-Uni, aux Actions Ordinaires de Classe C et aux Actions Ordinaires de Classe F pour une valeur totale de sept mille sept cent cinquante Euro (EUR 7.750,00), par paiement en numéraire d'un montant équivalent.

4. Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Capital social souscrit

6.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent vingt-sept mille soixante-treize Euro (EUR 227.073,00) représenté par:

6.1.1 deux mille cinq cents (2.500) Actions Ordinaires de Classe C;

6.1.2 trois cent quatre-vingt-quinze mille (395.000) Actions Ordinaires de Classe F; et

6.1.3 un million huit cent soixante-treize mille deux cent trente (1.873.230) Actions Préférentielles de Classe A.»

5. Modification de l'article 6.12.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.12.1.** doit être écrite, et donner les détails du nombre et du prix des Titres Concernés et également indiquer la date (ne pouvant être supérieur à huit (8) Jours Ouvrés après la date à laquelle l'Offre a été émise) à laquelle l'Offre doit expirer.»

IV. L'assemblée, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de trente mille trois cent dix-sept Euro et vingt centimes d'Euro (EUR 30.317,20) afin de le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-seize mille sept cent cinquante-cinq Euro et quatre-vingt centimes d'Euro (EUR 196.755,80) à un montant de deux cent vingt-sept mille soixante-treize Euro (EUR 227.073,00), par la création et l'émission:

- des Actions Préférentielles de Classe A émises, ensemble avec une prime d'émission d'un montant d'un million neuf cent six mille sept cent cinquante-huit Euro et quatre-vingt-trois centimes d'Euro (EUR 1.906.758,83) qui restera attachée aux Actions Préférentielles de Classe A émises;

- des Actions Ordinaires de Classe F; et

- des Actions Ordinaires de Classe C.

Intervention - Souscription - Paiement

Les actionnaires décident de renoncer à leur droit préférentiel de souscription au profit des personnes listées dans le tableau ci-dessous.

Sur ce intervinrent les personnes listées dans le tableau ci-dessous, représentées en vertu de treize (13) procurations données sous seing privé en janvier 2013, qui déclarent souscrire aux Actions Préférentielles de Classe A d'un montant de vingt-deux mille cinq cent soixante-sept Euro et vingt centimes d'Euro (EUR 22.567,20), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total d'un million neuf cent six mille sept cent cinquante-huit Euro et quatre-vingt-trois centimes d'Euro (EUR 1.906.758,83), par apport en nature consistant en la conversion d'emprunts obligataires convertibles à un prix de conversion de huit Euro et cinquante-quatre centimes d'Euro (EUR 8,54) avec les intérêts courus au 30 novembre 2012, pour un montant total d'un million neuf cent vingt-neuf mille trois cent vingt-six Euro et trois centimes d'Euro (EUR 1.929.326,03), comme suit:

Détenteur d'emprunts obligataires convertibles	Actions Préférentielles de Classe A devant être souscrites	Prime d'émission
Sean Park	42.502	EUR 359.097,75
Udayan Goyal	15.160	EUR 128.086,74
Ioanna Korantzopoulou	15.160	EUR 128.086,74
Hornbuckle Mitchell Trustees Limited and Nadeem Raoof Shaikh as trustees of the Private Pension – N R Shaikh	9.078	EUR 76.705,90
Amy Nauiokas	24.029	EUR 203.021,76
Sam Johnson	8.856	EUR 74.829,47
Samantha Ghiotti	8.880	EUR 75.032,55
SPV26 Limited	6.066	EUR 51.250,93
Assaad Hanna	5.953	EUR 50.296,48

Patricia Weber	3.027	EUR 25.576,75
Alexia Giannopoulou	3.027	EUR 25.576,75
Vasiliki Epifantseva	3.026	EUR 25.568,63
Iason Nikolakis	1.268	EUR 10.720,87
Ravi Bhatt	1.087	EUR 9.184,23
Naoshir Vachha	784	EUR 6.630,70
Oliver Krantz	6.020	EUR 50.869,23
Roman Schmidt	12.132	EUR 102.501,87
Jason Park	6.058	EUR 51.185,98
Fayez Elhamoui	18.157	EUR 153.411,70
Farhad Timuri	664	EUR 5.611,38
Secure Nominees limited Account SVCLT	24.148	EUR 204.029,04
Ares Limited	6.024	EUR 50.901,71
Girish Oza	2.227	EUR 18.815,57
Christopher Sier	2.339	EUR 19.766,10
TOTAL	225.672	EUR 1.906.758,83

Rapport du réviseur d'entreprises

La valeur des biens apportés en nature, qui a été sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant, conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi), est déclarée par Audit Conseil Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142685, être d'un montant d'un million neuf cent vingt-neuf mille trois cent vingt-six Euro et trois centimes d'Euro (EUR 1.929.326,03), laquelle évaluation a été acceptée par la Société.

La conclusion du rapport du réviseur d'entreprise est libellé comme suit:

«Sur base du travail effectué et décrit ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des Emprunts Obligataires devant être apportés ne correspond pas au moins à la valeur du capital social émis, plus la prime d'émission».

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Souscription - Libération

Sur ce intervient M. Nadeem Shaikh, prénommé, qui déclare souscrire aux Actions Ordinaires de Classe C et aux Actions Ordinaires de Classe F pour une valeur totale de sept mille sept cent cinquante Euro (EUR 7.750,00), par paiement en numéraire d'un montant équivalent.

Le montant de sept mille sept cent cinquante Euro (EUR 7.750,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Capital social souscrit

6.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent vingt-sept mille soixante-treize Euro (EUR 227.073,00) représenté par:

6.1.1 deux mille cinq cents (2.500) Actions Ordinaires de Classe C;

6.1.2 trois cent quatre-vingt-quinze mille (395.000) Actions Ordinaires de Classe F; et

6.1.3 un million huit cent soixante-treize mille deux cent trente (1.873.230) Actions Préférentielles de Classe A.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6.12.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.12.1.** doit être écrite, et donner les détails du nombre et du prix des Titres Concernés et également indiquer la date (ne pouvant être supérieur à huit (8) Jours Ouvrés après la date à laquelle l'Offre a été émise) à laquelle l'Offre doit expirer.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 février 2013. Relation: EAC/2013/2713. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013038519/403.

(130047377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Edmund Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.021.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of March,
Before us, Maître Jean SECKLER, notary in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg ROF VI S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175220 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Max MAYER, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Edmund Propco S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single

manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so required or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon OCM Luxembourg ROF VI S.a r.l., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe to the twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro. The corporate capital is valued at EUR 14,341.30-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Szymon DEC, company manager, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Jabir CHAKIB, company manager, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs Figen EREN, company manager, born on February 10, 1978 in Besançon, France, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Franck LAVAL, company manager, born on January 9, 1975 in Brive, France, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom; and

- Mr Tom STENHOUSE, director of finance, born on June 25, 1978 in Cuckfield, United Kingdom, residing professionally at 20 Hanover square, London W1S 1JY, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze mars,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

OCM Luxembourg ROF VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175220 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Edmund Propco S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation

complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs - Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Luxembourg ROF VI S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros.

Le capital social a été évalué à 14.341,30- EUR.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Szymon DEC, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Jabir CHAKIB, gérant de sociétés, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mme Figen EREN, gérant de sociétés, née le 10 février 1978 à Besançon, France, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Franck LAVAL, gérant de sociétés, né le 9 janvier 1975 à Brive, France, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, Royaume-Uni; et
- M. Tom STENHOUSE, directeur des finances, né le 25 juin 1978 à Cuckfield, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 20 Hanover square, London W1S 1JY, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ce mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mars 2013. Relation GRE/2013/1186. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2013038051/426.

(130047026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

European Small Caps Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 1B, rue de Kirchberg.

R.C.S. Luxembourg B 173.944.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°66100 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039251/10.

(130048228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Academos Group S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 175.157.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Academos Group S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B175.157 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, on 31 January 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not been amended since then.

The meeting was opened at 4 p.m. with Mrs. Fanny Kindler, maître en droit residing in Luxembourg, in the chair, who appointed Ms. Laure Jacquet, private employee residing in Luxembourg as secretary and Mr. Mickaël Emeraux, maître en droit residing in Luxembourg as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Creation of new classes of class A1 ordinary shares, class A2 ordinary shares, class A3 ordinary shares, class A4 ordinary shares, class A5 ordinary shares, class A6 ordinary shares, class A7 ordinary shares, class A8 ordinary shares, class A9 ordinary shares and class A10 ordinary shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

2. Conversion of all three million one hundred thousand ninety-nine (3,100,099) class A ordinary shares into three million one hundred thousand ninety-nine (3,100,099) class A1 ordinary shares with a nominal value one cent (EUR 0.01) each.

3. Increase of the Company's share capital by an amount of nine hundred euro (EUR 900) so as to increase it from its current amount of thirty-one thousand one euro (EUR 31,001) up to an amount of thirty-one thousand nine hundred one euro (EUR 31,901) through the issuance of ten thousand (10,000) class A2 ordinary shares, ten thousand (10,000) class A3 ordinary shares, ten thousand (10,000) class A4 ordinary shares, ten thousand (10,000) class A5 ordinary shares, ten thousand (10,000) class A6 ordinary shares, ten thousand (10,000) class A7 ordinary shares, ten thousand (10,000) class A8 ordinary shares, ten thousand (10,000) class A9 ordinary shares and ten thousand (10,000) class A10 ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

4. Full restatement of the articles of association of the Company (without amending the corporate purpose).

5. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to create the following new classes of redeemable ordinary shares:

class A1 ordinary shares, class A2 ordinary shares, class A3 ordinary shares, class A4 ordinary shares, class A5 ordinary shares, class A6 ordinary shares, class A7 ordinary shares, class A8 ordinary shares, class A9 ordinary shares, and class A10 ordinary shares, all with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class A Shares").

All Class A Shares shall be redeemable pursuant to article 49-8 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and shall bear the rights provided for in the fourth resolution hereof.

Second resolution

The general meeting resolves to convert all existing three million one hundred thousand ninety-nine (3,100,099) Class A Ordinary Shares into three million one hundred thousand ninety-nine (3,100,099) redeemable Class A1 Ordinary Shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred euro (EUR 900) so as to increase it from its current amount of thirty-one thousand one euro (EUR 31,001) up to an amount of thirty-one thousand nine hundred one euro (EUR 31,901) through the issuance of ten thousand (10,000) class A2 shares, ten thousand (10,000) class A3 shares, ten thousand (10,000) class A4 shares, ten thousand (10,000) class A5 shares, ten thousand (10,000) class A6 shares, ten thousand (10,000) class A7 shares, ten thousand (10,000) class A8 shares, ten thousand (10,000) class A9 shares and ten thousand (10,000) class A10 shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (each a "New Share" and together the "New Shares").

All the New Shares are subscribed and fully paid up by H.I.G. Europe - Academos Ltd., a Cayman Islands limited liability company having its registered office at P.O. Box 309, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, through a contribution in cash in an amount of nine hundred euro (EUR 900) (the "Contribution").

Evidence of the value of the Contribution has been provided to the undersigned notary.

The total amount of the Contribution is entirely allocated to the share capital of the Company.

Fourth resolution

The general meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company (without amending the corporate purpose) which shall henceforth read as follow:

I. Name - Types of shareholders - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name / Types of Shareholders.

1.1 The name of the corporate partnership limited by shares is "Academos Group S.C.A." (the Company). The Company is a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company's shareholders are (i) Academos Group GP S.A., a public limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B175.155, as unlimited shareholder (associé commandité) (the General Partner) and (ii) the limited shareholders (associés commanditaires) upon incorporation of the Company and any person or entity that becomes a limited shareholder (associé commanditaires) from time to time (collectively the Limited Shareholders).

1.3 The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

1.4 The Limited Shareholders are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing for the shares.

1.5 The Limited Shareholders and the General Partner are, in the Articles, collectively referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company's registered office is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the General Partner. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. If the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, the Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may issue convertible funding instruments and warrants. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. The Company may issue warrants or any other instrument which allows the holder of such instrument to subscribe for shares in the Company.

3.3 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

4.3 More specifically, in the case of legal incapacity, dissolution, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that the Supervisory Board (as defined in article 12.1) appoints an administrator (who need not be

a shareholder), to adopt urgent measures and those of ordinary administration until a General Meeting as defined in article 10.1 is held. The administrator or, if there is no administrator, any Shareholder must convene the General Meeting within fifteen (15) days of his appointment. At the General Meeting, the shareholders must appoint a successor manager in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the Articles and without the consent of the General Partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

II. Capital - Shares

Art. 5.

5.1 The issued share capital is set at thirty-one thousand nine hundred one euro (EUR 31,901), represented by fully paid-up shares, all having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, consisting of:

- a) three million one hundred thousand ninety-nine (3,100,099) redeemable Class A1 Ordinary Shares (the Class A1 Shares);
- b) ten thousand (10,000) redeemable Class A2 Ordinary Shares (the Class A2 Shares);
- c) ten thousand (10,000) redeemable Class A3 Ordinary Shares (the Class A3 Shares);
- d) ten thousand (10,000) redeemable Class A4 Ordinary Shares (the Class A4 Shares);
- e) ten thousand (10,000) redeemable Class A5 Ordinary Shares (the Class A5 Shares);
- f) ten thousand (10,000) redeemable Class A6 Ordinary Shares (the Class A6 Shares);
- g) ten thousand (10,000) redeemable Class A7 Ordinary Shares (the Class A7 Shares);
- h) ten thousand (10,000) redeemable Class A8 Ordinary Shares (the Class A8 Shares);
- i) ten thousand (10,000) redeemable Class A9 Ordinary Shares (the Class A9 Shares);
- j) ten thousand (10,000) redeemable Class A10 Ordinary Shares (the Class A10 Shares) (the Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class A3 Shares, the Class A4 Shares, the Class A5 Shares, the Class A6 Shares, the Class A7 Shares, the Class A8 Shares, the Class A9 Shares and the Class A10 Shares are also collectively referred to as Ordinary Shares (the Ordinary Shares)); and
- k) one (1) Management Share (the Management Share).

5.2 The Ordinary Shares and the Management Share are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.

5.3 Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares, Class A5 Shares, Class A6 Shares, Class A7 Shares, Class A8 Shares, Class A9 Shares and Class A10 Shares shall each be referred to as a Class of Shares.

5.4 Subject to article 5.7, all Ordinary Shares shall be identical in all respects and shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets which are allocated to such Ordinary Shares pursuant to article 13. All Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be cancelled with the effect that the issued number of Ordinary Shares is reduced.

5.5 All Management Shares shall be identical in all respects and shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets which are allocated to such Management Shares.

5.6 The share capital may be increased or decreased on one or several occasions by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. Management Shares may not be redeemed and will not be convertible into any other Shares.

5.7 The share capital may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Class of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse numerical order (starting with Class A10 Shares).

5.8 Any repurchase of Shares shall be permitted in accordance with the repurchase and cancellation procedures of article 7.

5.9 The General Partner is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of this deed to:

- a) increase the current share capital once or several times up to one billion Euro (EUR1,000,000,000) by the issue of up to one hundred billion (100,000,000,000) new Ordinary Shares, (including, but not limited to the issue of Ordinary Shares on the exercise of warrants that may be issued by the Company from time to time), having the same rights as the existing Ordinary Shares;
- b) limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorised to subscribe for the new Shares; and
- c) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of Shares accordingly.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company recognises only one (1) owner per complete Share or fraction of a Share.

6.2 Save for any provisions set out in any securityholders agreement that may be entered into from time to time, between and amongst others, the Company and its Shareholders (a Securityholders Agreement), all shares vote together and each holder of shares may cast its votes in any manner it chooses.

6.3 The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.4 A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

6.5 A Share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

- (i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or
- (ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer. The Company may sign a document recording the agreement between the transferor and transferee on behalf of either the transferor or the transferee if given authority to do so under any power of attorney granted in any Securityholders Agreement or otherwise.

6.7 Any transfer of Shares shall be subject to (i) any transfer restrictions included in any Securityholders Agreement or any other agreement entered into by the shareholders and the Company from time to time and (ii) the notification of such restrictions by the transferor to the transferee and the Company.

6.8 Shares may be issued in denominations of less than one Share. Fractional Shares shall have the same rights on a fractional basis as whole Shares, provided that Shares shall only be able to vote if the number of fractional Shares may be aggregated into one or more whole Shares.

6.9 The Company may redeem its own Shares within the limits set out in the Law.

Art. 7. Repurchase and Cancellation of a Class of Shares.

7.1 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.7), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by General Partner and approved by the General Meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

7.2 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

7.3 For the purposes of this article 7 the following definitions shall apply:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to article 14, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Total Cancellation Amount: means the amount determined by the General Partner and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes A1, A2, A3, A4, A5, A6, A7, A8, A9 and A10 shall be the Available Amount of the relevant Class of Shares at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of these Articles; provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

III. Management - Representation

Art. 8. Management.

8.1 The Company shall be managed by the General Partner for the duration of the Company, unless the provisions of article 4.3 apply or the General Partner is dismissed or resigns for legitimate cause.

8.2 All powers not expressly reserved to the Shareholders or the Supervisory Board by the Law or the Articles fall within the competence of the General Partner, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

8.3 The General Partner may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.4 The General Partner shall be authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more officers or other agents, acting either individually or jointly.

8.5 Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its General Partner must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate or employee of such other company or person.

Art. 9. Representation.

9.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the General Partner.

9.2 The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the General Partner.

IV. General meetings of shareholders

Art. 10. Powers and Voting rights.

10.1 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

10.2 Each Share entitles the holder to one (1) vote on all matters on which Shareholders have the right to vote.

Art. 11. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

11.1 The Shareholders may be convened to General Meetings by the General Partner or by the Supervisory Board. The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from Shareholders representing at least one-tenth of the share capital.

11.2 Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders and all bondholders (if any) at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

11.3 General Meetings shall be held at such place and time as specified in the notices.

11.4 If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

11.5 A Shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

11.6 Any Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at the meeting.

11.7 Any Shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

11.8 Unless otherwise provided for by the law, these Articles or a Securityholders Agreement, resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote of all Shareholders at a meeting where at least half of the Ordinary Shares are present or represented and all of the Management Shares are present or represented; provided that, for so long as Dipl. Ing. Alexander Serda (the Serda Investor) holds 5% of the Shares then in issue, any amendment to be made to the Articles, which would have a materially adverse consequence on the rights or entitlements of the Serda Investor taken as a whole, shall require the affirmative vote or consent of the Serda Investor. For the avoidance of doubt, any amendment reasonably required to implement any issuance of Securities, Solvent Reorganisation or Public Offering in accordance with a Securityholders Agreement (and as such terms are defined in a Securityholders Agreement) shall not require any vote or consent of the Serda Investor pursuant to this article 11.8.

11.9 An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if: (i) at least one-half of the share capital is present or represented, (ii) at least one-half of the Ordinary Shares is present or represented, and (iii) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form.

If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened with the same agenda as the first General Meeting, which shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast, which shall include the consent of the General Partner unless otherwise specified by these Articles. If the General Partner is dismissed for legitimate cause (cause legittime), any amendment to article 1 of the Articles shall not require the consent of the General Partner.

11.10 Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders and bondholders (if any).

V. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 12. Supervisory Board / Réviseurs d'entreprises.

12.1 The Company shall be supervised by a supervisory board of at least three (3) members (the Supervisory Board), who need not be Shareholders.

12.2 When so required by law or if decided by the Shareholders at the General Meeting, the Company's operations shall be supervised by one or more approved independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) who will then replace the Supervisory Board.

12.3 The General Meeting shall appoint the members of the Supervisory Board / approved independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

12.4 The Supervisory Board must appoint a chairperson from among its members and may choose a secretary.

12.5 The Supervisory Board shall meet at the request of the General Partner or any of its members.

12.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

12.7 No notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda of the meeting. A member of the Supervisory Board may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Supervisory Board.

12.8 Any member of the Supervisory Board may grant to another member of the Supervisory Board a power of attorney in order to be represented at any Supervisory Board meeting.

12.9 The Supervisory Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Supervisory Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the members present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. Supervisory Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all members present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

12.10 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

12.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Supervisory Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

12.12 The members of the Supervisory Board may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2 Each year, the General Partner must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officer(s), the General Partner and Supervisory Board members to the Company.

13.3 One month before the annual General Meeting, the General Partner shall provide the Supervisory Board with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The Supervisory Board shall then prepare a report setting out its proposals.

13.4 The annual General Meeting shall be held at the registered office or any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the third Monday of May of each year at 11 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

13.5 The annual General Meeting may be held abroad if, in the Managing Shareholder's absolute discretion, exceptional circumstances so require.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1 Five per cent. (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2 Upon recommendation of the General Partner of the amount of a distribution to be made to the Shareholders, the General Meeting shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used. Such amount shall figure in the convening notice for the annual General Meeting (in accordance with article 13.4). The General Meeting may decide on (i) the payment of a dividend in an amount equal to the amount proposed by the General Partner, (ii) the payment of a dividend in amount less than the amount proposed by the General Partner, (iii) to transfer the balance to a reserve account, or (iv) to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions. For the avoidance of doubt, the General Meeting may not vote upon a distribution in amount greater than the amount proposed by the General Partner.

14.3 Profits may be set aside by a resolution of the General Meeting or of the General Partner (pursuant to article 13.4) for distribution to shares not yet issued but to be issued at a later date.

14.4 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the General Partner must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the General Partner must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) the Supervisory Board or the approved independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the General Partner which must verify whether the above conditions have been met.

14.5 At any time, and from time to time, the Company may distribute to the Shareholders securities or other property held by the Company. All distributions (including any distributions of securities or other property held by the Company) shall be made in accordance with the terms of a Securityholders Agreement (including any additional Shareholder consent rights therein). Where the Company distributes securities to Shareholders, the board of the General Partner may require as a condition of distribution of securities that the Shareholders execute and deliver such documents as the board of the General Partner may deem necessary or appropriate to ensure compliance with the securities laws of any jurisdiction which apply to such distribution and any further transfer of the distributed securities, and may appropriately legend the certificates which represent such securities to reflect any restriction on transfer with respect to such laws.

14.6 In particular, all distributions with respect to Ordinary Shares shall be made in the following manner. The holders of Ordinary Shares shall be entitled to receive all distributions made to the holders of Ordinary Shares *pari passu* and such distributions shall be made to the holders of Ordinary Shares *pro rata* based on the number of Ordinary Shares held by each such holder, provided however that with respect to the distributions made to the holders of Ordinary Shares which are Founder Shares, the holders of the HIG Investor Closing Shares shall be entitled to receive 80% of such distributions, and the Serda Investor Closing Shares shall be entitled to receive 20% of such distributions, *pari passu* until the aggregate amount of distributions to the holders of Founder Shares is equal to EUR 10 million. For the purpose of this article 14.6:

"Founder Shares" means the HIG Investor Closing Shares and the Serda Investor Closing Shares;

"HIG Investor Closing Shares" means the Ordinary Shares in the Company as originally issued to H.I.G. Europe-Academos Ltd. as at 28 February 2013; and

"Serda Investor Closing Shares" means the Ordinary Shares in the Company as originally issued to the Serda Investor (as defined in article 11.8) on 1 March 2013.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Supervisory Board meetings may also be granted by a member of the Supervisory Board, in accordance with such conditions as may be accepted by the Supervisory Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

16.5 The English version of these Articles shall be binding.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour de février,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Academos Group S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.157 (la "Société") constituée suivant acte reçu par M^e Henri Hellinckx, en date du 31 janvier 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte à 16h00, sous la présidence de Mme Fanny Kindler, maître en droit résidant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mlle Laure Jacquet, employée privée résidant à Luxembourg et comme scrutateur Mr Mickaël Emeraux, maître en droit résidant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Création de nouvelles classes d'actions, à savoir une classe d'actions ordinaires A1, une classe d'actions ordinaires A2, une classe d'actions ordinaires A3, une classe d'actions ordinaires A4, une classe d'actions ordinaires A5, une classe d'actions ordinaires A6, une classe d'actions ordinaires A7, une classe d'actions ordinaires A8, une classe d'actions ordinaires A9 et une classe d'actions ordinaires A10, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

2. Conversion des trois millions cent mille quatre-vingt-dix-neuf (3.100.099) actions ordinaires de classe A existantes en trois millions cent mille quatre-vingt-dix-neuf (3.100.099) actions ordinaires de classe A1 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf cents euros (EUR 900) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille un euros (EUR 31.001) à un montant de trente et un mille neuf cent un euros (31.901) par l'émission de dix mille (10.000) actions ordinaires de classe A2, dix mille (10.000) actions ordinaires de classe A3, dix mille (10.000) actions ordinaires de classe A4, dix mille (10.000) actions ordinaires de classe A5, dix mille (10.000) actions ordinaires de classe A6, dix mille (10.000) actions ordinaires de classe A7, dix mille (10.000) actions ordinaires de classe A8, dix mille (10.000) actions ordinaires de classe A9, et dix mille (10.000) actions ordinaires de classe A10, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

4. Refonte totale des statuts de la Société (sans modifier l'objet social).

5. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, dûment signée par les associés, les procurations des associés représentés ainsi que par les membres du bureau sera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Que la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et tous les associés présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour.

L'assemblée décide, après délibération, de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer les nouvelles classes d'actions ordinaires rachetables suivantes:

actions ordinaires de classe A1, actions ordinaires de classe A2, actions ordinaires de classe A3, actions ordinaires de classe A4, actions ordinaires de classe A5, actions ordinaires de classe A6, actions ordinaires de classe A7, actions ordinaires de classe A8, actions ordinaires de classe A9 et actions ordinaires de classe A10, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Classe A»).

Toutes les Actions de Classe A sont rachetables conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et possèdent les droits prévus par la quatrième résolution ci-dessous.

Seconde résolution

L'assemblée décide de convertir les trois millions cent mille quatre-vingt-dix-neuf (3.100.099) Actions Ordinaires de Classe A existantes en trois millions cent mille quatre-vingt-dix-neuf (3.100.099) Actions Ordinaires de Classe A1 rachetables ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cents euros (EUR 900) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille un euros (EUR 31.001) à un montant de trente et un mille neuf cent un euros (31.901) par l'émission de dix mille (10.000) actions ordinaires de classe A2, dix mille (10.000) actions ordinaires de classe A3, dix mille (10.000) actions ordinaires de classe A4, dix mille (10.000) actions ordinaires de classe A5, dix mille (10.000) actions ordinaires de classe A6, dix mille (10.000) actions ordinaires de classe A7, dix mille (10.000) actions ordinaires de classe A8, dix mille (10.000) actions ordinaires de classe A9, et dix mille (10.000) actions ordinaires de classe A10, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (chacune une «Nouvelle Action» et ensemble les «Nouvelles Actions»).

Toutes les Nouvelles Actions ont été souscrites et libérées par H.I.G. Europe - Academos Ltd., une société à responsabilité limitée de droit caïman, ayant son siège social au P.O. Box 309, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïman, par un apport en numéraire d'un montant de neuf cents euros (EUR 900) (la «Contribution»).

La preuve de l'existence et de la valeur de la Contribution susmentionnée a été produite au notaire soussigné.

Le montant total de la Contribution est entièrement alloué au capital social de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de la refonte totale des statuts de la Société (sans modifier l'objet social) qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Types d'associés - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination / Types d'associés.

1.1 Le nom de la société en commandite par actions est "Academos Group S.C.A." (la Société). La société est une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2 Les associés de la Société sont (i) Academos Group GP S.A., une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B175.155, en tant qu'associé commandité (l'Associé Commandité) et (ii) les associés commanditaires (Associés Commanditaires) au moment de la constitution de la Société et toute(s) personne(s) ou entité(s) qui deviendra/ont par la suite un associé commanditaire (l'Associé Commanditaire, désignés ensemble comme les Associés Commanditaires).

1.3 L'Associé Commandité est indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux de la Société dans la mesure où ils ne peuvent pas être payés des deniers de la Société.

1.4 Les Associés Commanditaires sont responsables dans la limite de leurs apports dans la Société.

1.5 L'Associé Commandité et les Associés Commanditaires sont ensemble désignés dans les Statuts comme étant les Associés et individuellement comme un Associé.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision de l'Associé Commandité. Le siège social peut être transféré en tout autre

endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale des Associés (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé Commandité. Lorsque l'Associé Commandité estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 Etant entendu que la Société ne peut conclure de transaction qui l'amènerait à exercer des activités considérées comme étant des activités régulées du secteur financier, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut émettre des instruments de financement convertibles et des warrants. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. La Société peut émettre des warrants ou tout autre instrument qui permette à son détenteur de souscrire à des actions de la Société.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

4.3 Plus précisément, en cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant l'Associé Commandité d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance (comme défini à l'article 11.1) désigne un administrateur (qui ne doit pas nécessairement être un associé) qui fera les actes urgents et de simple administration, jusqu'à la réunion d'une Assemblée Générale comme défini à l'article 9.1. L'administrateur, ou dans le cas qu'aucun administrateur a été nommé, tout Associé, doit convoquer l'Assemblée Générale dans la quinzaine de sa nomination. A l'Assemblée Générale, les associés doivent nommer un associé commandité en accord avec les conditions de présence et de majorité requises pour le changement des Statuts et sans l'accord de l'Associé Commandité qui doit être remplacé. A défaut d'une telle nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

Art. 5. Capital - Actions. Le capital social est fixé à trente et un mille neuf cent un euros (31.901), représenté par des actions entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, composé de:

- a) trois millions cent mille quatre-vingt-dix-neuf (3.100.099) Actions Ordinaires rachetables de Classe A1 (les Actions Classe A1);
- b) dix mille (10.000) Actions Ordinaires rachetables de Classe A2 (les Actions Classe A2);
- c) dix mille (10.000) Actions Ordinaires rachetables de Classe A3 (les Actions Classe A3);
- d) dix mille (10.000) Actions Ordinaires rachetables de Classe A4 (les Actions Classe A4);
- e) dix mille (10.000) Actions Ordinaires rachetables de Classe A5 (les Actions Classe A5);
- f) dix mille (10.000) Actions Ordinaires rachetables de Classe A6 (les Actions Classe A6);
- g) dix mille (10.000) Actions Ordinaires rachetables de Classe A7 (les Actions Classe A7);
- h) dix mille (10.000) Actions Ordinaires rachetables de Classe A8 (les Actions Classe A8);
- i) dix mille (10.000) Actions Ordinaires rachetables de Classe A9 (les Actions Classe A9);

j) dix mille (10.000) Actions Ordinaires rachetables de Classe A10 (les Actions Classe A10) (les Actions Classe A1, les Actions Classe A2, les Actions Classe A3, les Actions Classe A4, les Actions Classe A5, les Actions Classe A6, les Actions Classe A7, les Actions Classe A8, les Actions Classe A9 et les Actions Classe A10 sont collectivement désignées comme les Actions Ordinaires (les Actions Ordinaires)); et,

k) Une (1) action de commandité (l'Action de Commandité).

5.2 Les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité sont collectivement désignées comme les Actions et individuellement une Action.

5.3 Les Actions Classe A1, les Actions Classe A2, les Actions Classe A3, les Actions Classe A4, les Actions Classe A5, les Actions Classe A6, les Actions Classe A7, les Actions Classe A8, les Actions Classe A9 et les Actions Classe A10 seront individuellement désignées en tant que Classe d'Actions.

5.4 Sous réserve de l'article 5.7, toutes les Actions Ordinaires sont identiques à tous égards sauf lors du paiement de dividendes et de toute distribution d'actifs alloués auxdites Actions Ordinaires en vertu de l'article 13. Toutes les Actions Ordinaires achetées ou acquises de quelque manière par la Société seront, si l'Associé Commandité le requière, annulées et le nombre d'Actions Ordinaires en sera réduit.

5.5 Toutes les Actions de Commandité sont identiques à tous égards et seront de rang identique lors du paiement de dividendes et de toute distribution d'actifs alloués auxdites Actions de Commandité.

5.6 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Les Actions de Commandité ne peuvent être rachetées et ne seront pas convertibles en d'autres Actions.

5.7 Le capital social peut être réduit par l'annulation des Actions, notamment par l'annulation d'une ou plusieurs Classe (s) d'Actions entière(s) par le rachat ou l'annulation de toutes les Actions en circulation dans cette/ces classe(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de Classes d'Actions, ces annulations et rachats d'Actions s'effectueront dans l'ordre numérique inverse (en commençant par les Actions Classe A10).

5.8 Tout rachat d'Actions sera autorisé conformément aux procédures de rachat et d'annulation de l'article 7.

5.9 L'Associé Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du présent acte, à

a) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000) par l'émission de cent milliards (100.000.000.000) nouvelles Actions Ordinaires (y compris notamment par l'émission d'Actions Ordinaires par exercice de warrants éventuellement émis dans le temps par la Société), ayant les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes,

b) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions, et

c) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des Actions en conséquence.

Art. 6. Actions.

6.1 La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action complète ou fraction d'action.

6.2 Sauf pour toute disposition prévue dans une convention de porteur de titres conclue dans le temps entre autre entre la Société et ses Associés (une Convention de Porteur de Titres), toutes les Actions votent ensemble et chaque détenteur d'actions peut exprimer son vote de la manière qu'il souhaite.

6.3 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.4 Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire.

6.5 Une cession d'Action(s) s'opère par la mention sur le registre des Actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires, ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société, suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'Actions. La Société peut signer un document enregistrant l'accord entre le cédant et le cessionnaire pour le compte du cédant ou du cessionnaire si elle en a reçu l'autorisation par procuration accordée grâce à une Convention de Porteur de Titres ou autrement.

6.7 Toute cession d'Actions sera soumise (i) à toute restriction de cession prévue dans une Convention de Porteurs de Titres ou dans tout autre contrat conclu dans le temps entre les actionnaires et la Société et (ii) la notification desdites restrictions par le cédant au cessionnaire et à la Société.

6.8 Les Actions peuvent être émises dans des coupures inférieures à une Action Les fractions d'Actions auront les mêmes droits que les actions entières, de manière proportionnelle, à condition que les Actions ne puissent voter que si les fractions d'Actions totalisent une ou plusieurs Actions.

6.9 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 7. Rachat et Annulation d'une Classe d'Actions.

7.1 Dans le cas d'une réduction de capital social par le rachat ou l'annulation d'une Classe d'Actions (dans l'ordre prévu à l'article 5.7), cette Classe d'Actions donne droit à leur détenteur pro rata de leur détention dans cette classe au Montant Disponible (dans la limite néanmoins du Montant Total d'Annulation déterminé par l'Associé Commandité et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés) et les détenteurs d'Actions des Classes d'Actions rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Action pour chaque Action de la Classe d'actions concernée détenue par eux et annulée.

7.2 Au moment du rachat et de l'annulation des Actions des Classes d'Actions concernées, la Valeur d'Annulation Par Action sera exigible et payable par la Société

7.3 Aux fins de cet article 7, les termes suivants revêtiront les significations suivantes:

«Montant Disponible» signifie la somme totale du bénéfice net de la Société (y compris les bénéfices nets reportés) dans la mesure où les Associés auraient été habilités à percevoir des distributions de dividendes conformément à l'article 14, augmentés de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant augmentés du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation à la Classe d'Actions devant être rachetée mais réduites par (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être allouées à (aux) (la) réserve(s) suivant les provisions légales ou statutaires, figurant à chaque fois dans les Comptes Intérimaires (y compris tout double comptage) de telle sorte à ce que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible

NP = Bénéfices Nets (y compris bénéfices nets reportés)

P = toute réserve librement distribuable (y compris la réserve de prime d'émission)

CR = le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relative à la catégorie d'Actions devant être annulée

L = Pertes (y compris

LR = toute somme à allouer aux réserves suivant les dispositions légales ou statutaires

«Valeur d'Annulation par Action» sera calculée par le résultat de la division de la Valeur Totale d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la Classe d'Actions devant être rachetée et annulée.

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires pertinente.

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date qui ne peut être antérieure à huit (8) jours avant le rachat et l'annulation de la Classe d'Actions concernée.

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant déterminé par l'Associé Commandité pris en compte et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base des Comptes Intérimaires appropriés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes A1, A2, A3, A4, A5, A6, A7, A8, A9 et A10 sera le Montant Disponible de la Classe d'Actions pertinente au moment de l'annulation de la Classe d'Actions pertinente sauf si l'Assemblée Générale en a disposé autrement dans la forme devant être observée pour une modification statutaire, sans toutefois que le Montant Total d'Annulation ne puisse jamais être plus élevé que ce Montant Disponible.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par l'Associé Commandité pour la durée de la Société, à moins que l'article 4.3 ne s'applique ou que l'Associé Commandité ne démissionne ou ne soit révoqué pour cause légitime.

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Associés ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence de l'Associé Commandité, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.3 Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par l'Associé Commandité à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.4 L'Associé Commandité peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs «officers» ou autres agents, agissant seuls ou conjointement.

8.5 Les transactions conclues par la Société qui sont en conflit avec l'intérêt de son Associé Commandité doivent être signalées dans un procès-verbal. Cela ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ne seront affectés ou invalidés par le fait que l'Associé Commandité ou tout autre «officer» de la Société soit intéressé dans la transaction, ou soit un membre du conseil d'administration, un Associé ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 9. Représentation.

9.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature de l'Associé Commandité.

9.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par l'Associé Commandité.

IV. Assemblée des associés

Art. 10. Pouvoirs et Droits de vote.

10.1 Les résolutions des Associés sont adoptées lors des Assemblées Générales des Associés (chacune une Assemblée Générale).

10.2 Chaque Action donne droit à un (1) vote sur tous les points pour lesquels les Associés ont un droit de vote.

Art. 11. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

11.1 Les Associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative de l'Associé Commandité ou du Conseil de Surveillance. Les Associés doivent y être convoqués à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

11.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Associés et obligatoire (le cas échéant) au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

11.3 Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

11.4 Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

11.5 Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un Associé) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

11.6 Tout Associé peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

11.7 Tout Associé peut voter au moyen de formulaires de vote fournis à cet effet par la Société. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Associés au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il ne sera tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

11.8 Sauf disposition contraire de la loi, ces Statuts ou une Convention de Porteurs de Titres, les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix des Associés exprimées lors d'une assemblée à laquelle la moitié au moins des Actions Ordinaires sont présentes ou représentées et toutes les Actions de Commandité sont présentes ou représentées; à condition que, tant que Dipl. Ing. Alexander Serda (l'Investisseur Serda), détient 5% des Actions émises ensuite, toute modification des Statuts, qui aurait une incidence négative sur les droits de l'Investisseur Serda dans leur ensemble, requiert le vote affirmatif ou le consentement de l'Investisseur Serda. Pour éviter toute ambiguïté, toute modification raisonnablement nécessaire afin d'effectuer toute émission de Titres, Réorganisation Solvable ou Offre Publique conformément à une Convention de Porteurs de Titres (et au sens attribué à ces termes dans une Convention de Porteurs de Titres) ne requiert aucun vote ou consentement de l'Investisseur Serda conformément à cet article 11.8.

11.9 Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si (i) la moitié au moins du capital social est présente ou représentée, (ii) que la moitié au moins des Actions ordinaire est présente ou représentée et (iii) que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale qui reproduit l'ordre du jour de la première Assemblée Générale peut être convoquée. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Lors des deux Assemblées Générales, les résolutions modifiant les Statuts doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées, lesquels doivent inclure l'approbation de l'Associé Commandité, sauf précisé autrement par les Statuts. Si l'Associé Commandité est révoqué pour raison légitime, aucun changement de l'article 1 des Statuts ne requiert l'approbation de l'Associé Commandité.

11.10 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société exige le consentement unanime des Associés et des obligataires (s'il y a lieu).

V. Surveillance - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 12. Conseil de Surveillance/Réviseurs d'entreprises.

12.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres (le Conseil de Surveillance), qui ne doivent pas nécessairement être Associés.

12.2 Quand la loi le requiert ou si les Associés le décident lors de l'Assemblée Générale, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés qui vont alors remplacer le Conseil de Surveillance.

12.3 L'Assemblée Générale nomme les membres du Conseil de Surveillance / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans, mais peut être renouvelé.

12.4 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

12.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Associé commandité ou par l'un de ses membres.

12.6 Il est donné à tous les membres du Conseil de Surveillance une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

12.7 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un membre du Conseil de Surveillance peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

12.8 Un membre du Conseil de Surveillance peut donner une procuration à tout autre membre afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Surveillance.

12.9 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par le président, par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

12.10 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

12.11 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

12.12 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, l'Associé Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, de l'Associé Commandité et des membres du Conseil de Surveillance envers la Société.

13.3 Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, l'Associé Commandité remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux membres du Conseil de Surveillance, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

13.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de mai de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

13.5 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon la discrétion absolue de l'Associé Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2 Sur recommandation de l'Associé Commandité sur le montant d'une distribution à effectuer aux Associés, l'Assemblée Générale peut déterminer la manière d'utiliser le reste des bénéfices nets annuels de la Société. Ce montant figurera dans l'avis de convocation de l'Assemblée générale annuelle (conformément à l'article 13.4). L'Assemblée Générale peut décider (i) du paiement d'un dividende (d'un montant égal au montant proposé par l'Associé Commandité), (ii) du paiement d'un dividende d'un montant inférieur au montant proposé par l'Associé Commandité, (iii) de transférer le solde des bénéfices sur un compte de réserve ou (iv) le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3 Des bénéfices peuvent être conservés, décision prise par résolution de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Commandité (en vertu de l'article 13.4), pour distribution aux actions qui ne sont pas encore émises mais le seront à une date ultérieure.

14.4 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes

a) des comptes intérimaires sont établis par l'Associé Commandité, et

b) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire, et

c) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par l'Associé Commandité dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires, et

d) le Conseil de Surveillance ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessus ont été remplies.

14.5 A tout moment, la Société peut distribuer aux Associés des titres ou d'autres propriétés détenues par la Société. Toutes distributions (y compris toute distribution de titres ou d'autres propriétés détenues pas la Société) s'effectuera conformément aux termes d'une Convention de Porteurs de Titres (incluant tout consentement d'Associé additionnel). Lorsque la Société distribue des titres aux Associés, le conseil de l'Associé Commandité peut exiger comme condition à la distribution de titres que les Associés exécutent et transmettent ces documents comme le conseil de l'Associé Commandité peut le juger nécessaire ou approprié pour assurer la conformité avec les lois de titrisation de chaque juridiction qui s'applique à cette distribution et tout transfert ultérieur des titres distribués, et peut modifier de manière appropriée les certificats représentant ces titres afin de refléter toute restriction sur le transfert en ce qui concerne ces lois.

14.6 En particulier, toutes distributions relatives aux Actions Ordinaires s'effectueront de la manière suivante. Les détenteurs d'Actions Ordinaires pourront recevoir toutes distributions faites aux détenteurs d'Actions Ordinaires pari passu et ces distributions seront affectées entre lesdits détenteurs d'Actions Ordinaires proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires détenu par ledit détenteur éligible, à condition néanmoins qu'en ce qui concerne les distributions effectuées aux détenteurs d'Actions Ordinaires qui sont des Actions Fondateur, les détenteurs d'Actions de Clôture d'Investisseur HIG pourront recevoir 80% de ces distributions, et Actions de Clôture de l'Investisseur Serda pourront recevoir 20% de ces distributions pari passu jusqu'à ce que le montant total des distributions aux détenteurs des Actions Fondateur soit égal à EUR 10,000,000. Aux fins de l'article 14.6:

«Actions Fondateur» signifie les Actions de Clôture de l'Investisseur HIG et les Actions de Clôture de l'Investisseur Serda;

«Actions de Clôture de l'Investisseur HIG» signifie les Actions Ordinaires dans la Société à l'origine émise à H.I.G. Europe - Academos Ltd. au 28 février 2013, et

«Actions de Clôture de l'Investisseur Serda» signifie les Actions Ordinaires dans la Société à l'origine émise à l'Investisseur Serda (tel que défini à l'article 11.8) le 1 mars 2013.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1 La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux Associés proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, telefax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Surveillance peuvent également être données par un membre conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Surveillance.

16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les Associés.

16.5 La version anglaise des présents Statuts prévaut sur sa traduction française.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kindler, Jacquet, Emeraux, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mars 2013. Relation: EAC/2013/3136. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013039089/865.

(130048323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Francaja Phinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.999.

STATUTS

L'an deux mille treize, le quinze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Madame Françoise PHILIPPSON, née le 7 mai 1964 à Uccle, demeurant 2a rue du Bois Henri, B-1341 Ceroux Mousty,
- Madame Catherine PHILIPPSON, née le 28 mai 1966 à Uccle demeurant au 28 Square Coghen, B-1180 Uccle,
- Monsieur Jacques-Martin PHILIPPSON, né le 16 février 1972 à Uccle, demeurant au 13, rue aux Fleurs, B-1341 Céroux Mousty.

Les comparants ci-avant nommés sont tous ici représentés par:

Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Les procurations signées «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de participations financières que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «Francaja Phinance S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000.-) divisé en trois mille trois cents (3.300) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000.-) qui sera représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

La société peut en outre émettre des actions rachetables et procédés au rachat de celles-ci dans les conditions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Usufruit et Nue-propiété

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propiété par un autre actionnaire dénommé «nu-propiétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
- droit aux dividendes,

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propiété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit»,
- en regard du nom du nu-propiétaire de la mention «nue-propiété».

Si les actions sont au porteur par une attestation de dépôt des actions au nom de l'indivision usufruit ou nue-propiété.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation de tout administrateur, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration dont obligatoirement un Administrateur de catégorie A.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle d'un Administrateur de catégorie A., soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de mars de chaque année à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 30 septembre 2013.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les trois mille trois cents (3.300) actions ont été souscrites comme suit par:

- Madame Françoise PHILIPPSON, prénommée,	1.100
Mille cent actions	
- Madame Catherine PHILIPPSON, prénommée,	1.100
Mille cent actions	
- Monsieur Jacques-Martin PHILIPPSON, prénommé,	1.100
Mille cent actions	
TOTAL: trois mille trois cents actions	3.300

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-trois mille euros (33.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à SIX (6) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs A:

1) Madame Françoise PHILIPPSON, née le 7 mai 1964 à Uccle, Administrateur de sociétés, demeurant au 2a rue du Bois Henri, B-1341 Ceroux Mousty.

2) Madame Catherine PHILIPPSON, née le 28 mai 1966 à Uccle, Administrateur de sociétés, demeurant au 28 Square Coghen, B-1180 Uccle.

3) Monsieur Jacques-Martin PHILIPPSON, né le 16 février 1972 à Uccle, Administrateur de sociétés, demeurant au 13, rue aux Fleurs, B-1341 Cérourx Mousty.

Administrateurs B:

4) Monsieur Alain GEURTS, né le 13 septembre 1962 à Nioki, République Démocratique du Congo, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

5) Monsieur Jean-François LEIDNER, né le 17 décembre 1960 à Luxembourg, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

6) Madame Frédérique MIGNON, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions de commissaire:

La société «A&C Management Services S.à r.l.», société à responsabilité limitée ayant son siège social au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2018.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des parties comparantes prémentionnées a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 mars 2013. Relation: EAC/2013/3737. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013038087/217.

(130046575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Auxilia-Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.571.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn, den zwölften März;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIEENEN:

Herr Michael MÜLLER, Jurist, geboren in Homburg, (Bundesrepublik Deutschland), am 9. Oktober 1954, beruflich wohnhaft in D-66111 Saarbrücken, Beethovenstrasse 13, (Bundesrepublik Deutschland).

hier vertreten durch Herrn Jürgen FISCHER, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-2210 Luxemburg, 38, Boulevard Napoléon Ier, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden

Welcher Komparent, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Auxilia-Consult S.à r.l.", mit Sitz in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 113571, (hiernach die "Gesellschaft"), ist gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, am 20. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 737 vom 11. April 2006;

II. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendsechshundert Euro (12.600,- EUR), aufgeteilt in hundertsechszwanzig (126) voll eingezahlte Anteile von jeweils einhundert Euro (100,- EUR).

III. Auf Grund einer privatschriftlichen Gesellschaftsanteilsabtretung vom 14. Januar 2013 hat Frau Sabine ALTMAYER, Bankkauffrau/Juristin, geboren in Saarbrücken, (Bundesrepublik Deutschland), am 6. Juli 1962, beruflich wohnhaft in D-66111 Saarbrücken, Beethovenstrasse 13, (Bundesrepublik Deutschland), ihre dreiundsechzig (63) Gesellschaftsanteile, welche sie in der Gesellschaft hielt, an Herrn Michael MÜLLER, vorgeannt, abgetreten;

IV. Der Komparent ist somit alleiniger Eigentümer sämtlicher Anteile der Gesellschaft geworden;

V. Der Komparent, als Alleingesellschafter (der "Alleingesellschafter") beschließt die Gesellschaft, rückwirkend zum 31. Dezember 2012, aufzulösen;

VI. Der Alleingesellschafter erklärt, dass er die Statuten der Gesellschaft bestens kennt und dass er die Finanzlage der Gesellschaft genauestens kennt;

VII. Der Alleingesellschafter, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die Tätigkeit der Gesellschaft beendet ist, alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen worden sind, oder für deren Begleichung Sorge getragen wird, dass sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf den Alleingesellschafter übergehen, welcher erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und er sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht beglichenen Schulden zu übernehmen, ehe eine Zahlung an sich selbst erfolgt;

VIII. Somit ist die Liquidation der Gesellschaft als durchgeführt und abgeschlossen zu betrachten;

IX. Der Alleingesellschafter erteilt hiermit dem Geschäftsführer volle Entlastung für die Ausübung seines Mandats bis zum heutigen Tag;

X. Die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während mindestens fünf Jahren in den Büroräumlichkeiten der Gesellschaft "UHY Fibetrust S.à r.l." in L-2210 Luxemburg, 38, Boulevard Napoléon I^{er}, aufbewahrt;

Somit hat der unterzeichnete Notar festgestellt, dass die Gesellschaft "Auxilia-Consult S.à r.l." aufgelöst worden ist.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Kompargenten, handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat der besagte Bevollmächtigte zusammen mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. FISCHER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2013. LAC/2013/11798. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038480/59.

(130048026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Catalyst Romania S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 170.345.

L'an deux mille treize, le premier mars,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions Catalyst Romania S.C.A. SICAR (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.345, constituée suivant acte notarié en date du 11 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1905 du 1^{er} août 2012.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 12 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2698 du 6 novembre 2012.

L'assemblée est ouverte à 16.19 heures sous la présidence de Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

qui désigne comme secrétaire Madame Rebecca Ballmann, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Bintner, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013;

2. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2. des statuts de la Société;

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée en date du 5 février 2013.

IV.- Que sur 444 actions en circulation, 432 actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, dans les versions anglaise et française, le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. The General Partner (as defined below) is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office."

Version française:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Le Gérant (tel que défini ci-dessous) est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statuaire.»

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16.24 heures.

DONT ACTE, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, R. Ballmann, P. Bintner, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2013, REM/2013/442. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013038563/63.

(130047720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Dandelion Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 155.290.

L'an deux mille treize, le premier mars,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Swiss Mideast Limited (ci-après l' "Associé Unique"),

ici représentée par Mademoiselle Rebecca Ballmann, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Malte et Zurich, le 14 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Dandelion Investment S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.290, constituée suivant acte notarié en date du 1 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2220 du 19 octobre 2010. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“ 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by mean of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.”

Version française:

“ 5. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.”

DONT ACTE, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Ballmann, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2013, REM/2013/416. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038599/49.

(130047596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

LCP Holding, Luxembourg Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 155.354.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013038785/14.

(130048012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Natumed Vertriebs Gmbh, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 37.643.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 7 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Maître Jean-Philippe HALLEZ et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de la liquidation de la société à responsabilité limitée NATUMED VERTRIEBS GMBH, dont le siège social à L-1882 Luxembourg, 3a, rue Guillaume Kroll, a été dénoncé en date du 30 novembre 2006 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B37643 et a mis le solde des frais non prélevé sur l'actif réalisé à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Jean-Philippe HALLEZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2013043889/17.

(130053200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.
